

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Un conseil axé sur la préservation de l'eau, sur la protection des populations, l'accompagnement du développement du vélo et la culture



Ce mardi 6 décembre 2022,
102 affaires sont inscrites
à l'ordre du jour du Conseil
Métropolitain.

SOMMAIRE

Mot du Maire de la Ville de Montpellier.....	4
1 - L'eau, un enjeu stratégique de transition et de solidarité.....	5
2 - Montpellier Méditerranée Métropole, une Métropole attractive qui accompagne le rayonnement de son territoire.....	7
3 - La mobilité, le fer de lance de Montpellier Méditerranée Métropole	11
4 - Montpellier Méditerranée Métropole, un territoire engagé pour la culture.....	15
5 -Sensibiliser à l'environnement, un enjeu pour demain.....	17
6 - Montpellier Méditerranée Métropole crée la brigade de sécurité du logement social.....	18



En cette fin d'année nous continuons d'agir pour l'avenir du territoire et la préservation de ses ressources.

Ainsi un tarif éco-solidaire de l'eau entrera en vigueur au 1er janvier 2023 afin de proposer un nouvel outil qui participera à la préservation de cette ressource essentielle.

Avec le Groupement Sûreté Résidentiel Interbailleur de Montpellier Méditerranée Métropole (GSRI-3M) de 40 agents à termes nous nous engageons également aux côtés des locataires du parc social. La sécurité est au cœur de notre action depuis plus de 2 ans et ce GSRI-3M se déploiera avec l'objectif d'assurer surveillance et présence pour les habitants des 30 000 logements sociaux de la Métropole.

Ce Conseil est également l'occasion de prolonger de 6 mois le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, qui a permis à 35 000 habitantes et habitants du territoire de se doter d'un VAE et ainsi participer à la transition engagée dans le domaine des mobilités. Des vélos qui pourront être garés en toute sécurité grâce à la mise à disposition de box vélo mais aussi avec la création d'un hub des mobilité au sein du parking Comédie qui verra son accès amélioré d'ici 2024-2025 avec entre autres une nouvelle entrée depuis le boulevard Sarail et la création d'une galerie cyclable.



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

1 - L'EAU, UN ENJEU STRATÉGIQUE DE TRANSITION ET DE SOLIDARITÉ

L'eau est notre bien commun, c'est une ressource stratégique à préserver et un enjeu majeur de la transition écologique et solidaire. Ainsi, en optant pour un nouveau pilotage plus complet des infrastructures et du réseau, la Métropole reprend la maîtrise des tarifs et choisit de réinvestir directement les bénéfices dans l'amélioration et la préservation de notre environnement.

Hors-affaire rapportée par Michaël DELAFOSSE

► Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Dans ce cadre, dès le 1er janvier 2023, pour les 14 communes dont le service d'eau potable est géré par la Régie, une **tarification éco-solidaire de l'eau** ainsi qu'une prime « Eau » seront mises en place pour permettre aux foyers les plus fragiles d'avoir accès aux premiers mètres cube d'eau gratuitement :

1. La prime « Eau », calculée en fonction du quotient familial, sera versée par la Régie des Eaux aux foyers des 14 communes de la Métropole en régie répondant aux critères – qu'ils soient ou non abonnés à la Régie publique. L'aide variera selon les situations entre 10 et 200 euros en début d'année et sera versée à l'automne 2023.
2. Les abonnés qui disposent d'un **compteur individuel** bénéficieront d'une **nouvelle tarification progressive par tranche**. Les 15 premiers mètres cubes d'eau potable consommés seront **gratuits**. Ensuite, le prix sera de 0,95 € par mètre cube entre 15 et 120 m³, de 1,40 € entre 120 et 240 m³ et de 2,70 € au-delà de 240 m³. Les familles les plus économes pourront voir leur facture baisser ; à l'inverse, les plus gros consommateurs pourront voir leur facture augmenter.

 = la consommation d'une famille de **4** personnes pendant un mois
15m³ d'eau

Économisons l'eau !

La ressource tend à se raréfier et l'accès à l'eau, pour tous, à un juste prix, est parfois compromis face à l'injustice sociale. Montpellier Méditerranée Métropole se mobilise sur ces deux enjeux d'avenir, en apportant une aide aux foyers les plus démunis tout en incitant à une consommation raisonnée de l'eau potable.

Les bons gestes à adopter au quotidien pour économiser l'eau et la préserver :

- privilégier les **douches** aux bains, et ne pas laisser couler l'eau inutilement ;
- équiper les robinets de **mousseurs hydro-économes** qui réduisent la consommation sans affecter la pression ni le débit de l'eau.
- vérifier ses branchements et canalisations pour **repérer les fuites** ;
- privilégier les **plantes méditerranéennes**, peu consommatrices d'eau, et mettre en place un goutte-à-goutte pour arroser plus efficacement son jardin.

MURVIEL-LES-MONTPELLIER FAIT LE CHOIX D'UNE GESTION PUBLIQUE DE L'EAU

Montpellier Méditerranée Métropole assure le service public d'eau potable et 3 opérateurs mettent ensuite en œuvre ce service sur le territoire métropolitain dont la Régie des Eaux, le Syndicat du Bas Languedoc (SBL) et le Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC).
A compter du 1er janvier 2023, Murviel-lès-Montpellier rejoint la Régie des Eaux.

- Affaire 27 rapportée par René Revol,
7e Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Délégué à la Gestion raisonnée, écologique et solidaire de l'eau et de l'assainissement

Par délibération du 23 février 2021, le Conseil municipal de Murviel-lès-Montpellier a exprimé son souhait d'une gestion publique de la distribution d'eau potable plus à même d'assurer **les enjeux d'une politique durable de l'eau** que sont la prise en compte de l'environnement, de la solidarité, de la gouvernance et de la transparence ainsi qu'une tarification plus avantageuse pour les usagers de la commune et la perspective d'une politique patrimoniale et de recherche de fuites qui permettrait l'amélioration du rendement de réseaux de distribution sur le territoire de la commune.

La Régie des Eaux, régie publique assure désormais l'exploitation en direct sur 14 communes :

- Grabels,
- Jacou,
- Juvignac,
- Lattes,
- Le Crès,
- Montferrier-sur-Lez,
- Montpellier,
- Murviel-lès-Montpellier,
- Pérols,
- Prades-le-Lez,
- Saint-Brès,
- Sussargues,
- Vendargues,
- Villeneuve-lès-Maguelone.

A partir du 1er janvier 2023, elle assure également l'exploitation en direct de l'assainissement sur les 31 communes du territoire de la Métropole.



**67 m3 d'eau consommé par personne et par an
= 183 litres par personne et par jour**

La Régie des Eaux de la Métropole :



- **14 communes en eau potable**
- **31 communes en assainissement**
- **80 000 foyers**
- **plus de 400 000 habitants**

2 - MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE QUI ACCOMPAGNE LE RAYONNEMENT DE SON TERRITOIRE

Déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique et d'Innovation dans un volet spécifiquement adapté au contexte métropolitain, développement de projets de coopération décentralisée, création de la société « Toulouse Congrès » destinée à exploiter en délégation de service public les deux nouveaux espaces remportés par Montpellier Events (le Centre de Congrès Pierre Baudis et les Espaces Vanel à Toulouse), sont les trois principaux points économiques au programme du conseil métropolitain.

L'objectif : accompagner et encourager le rayonnement de notre bassin de vie à l'échelle nationale et internationale.

La Métropole de Montpellier vote le volet métropolitain du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation

Affaire 8 rapportée par Hind EMAD,

► Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,
Déléguée au Développement économique et numérique

La crise sanitaire de la COVID-19 a durablement fragilisé la situation financière des entreprises et a montré la nécessité de faciliter l'émergence d'une économie plus économe en ressources, en énergie et plus vertueuse.

Tout en affichant une ambition forte de devenir un pôle européen d'entrepreneuriat et d'innovation incontournable, la Métropole s'engage à contribuer à un aménagement et à un développement économique durable, responsable et équilibré du territoire.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Métropole est convaincue de l'intérêt d'une stratégie partagée.

Fort de ces constats, la Région Occitanie, Toulouse Métropole et Montpellier Métropole, proposent de décliner les volets métropolitains respectifs sur les axes suivants :

- Axe 1 : L'autonomie et la souveraineté territoriale
- Axe 2 : L'économie de demain
- Axe 3 : La transformation de notre modèle de développement économique
- Axe 4 : Le rééquilibrage territorial

Les

4

axes prioritaires
du Schéma
régional de
Développement
Économique

Axe 1 : L'autonomie et la souveraineté territoriale

Les filières stratégiques d'excellence du territoire sont un levier de développement économique local à travers les locomotives MEDVALLÉE, le numérique, les Industries Culturelles et Créatives et l'Eau.

Ainsi, dans le volet métropolitain du Schéma Régional de Développement Économique, la santé, l'agroalimentaire et l'environnement seront des filières porteuses pour consolider et dynamiser les chaînes de valeur des filières stratégiques, (re)localiser sur nos territoires les activités nécessaires à leur développement et concourir ainsi à une plus grande autonomie régionale.

De même que la Métropole de Montpellier organisera son développement à l'international en fonction de sa position géographique stratégique sur le bassin méditerranéen en privilégiant l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique et ce, en complémentarité avec les acteurs spécialisés que sont Ad'Occ et Team France Export. En termes d'attractivité, le développement touristique développera les mêmes leviers pour attirer événements professionnels (événements, congrès) et tourisme d'agrément.

Enfin, sur le volet implantation des entreprises, la Métropole s'engage à créer les conditions pour que l'écosystème mêle grandes et petites entreprises, start-up, formations, universités, incubateurs et acteurs publics pour développer une offre territoriale appropriée.

Axe 2 : L'économie de demain

L'innovation collaborative, les filières de demain (intelligence artificielle, Block Chain, DeepTech, Metaverse, Quantique, Hydrogène, Écoconstruction, Économie circulaire) sont les leviers de développement à privilégier pour mieux anticiper et ainsi mieux répondre aux usages du futur.

Axe 3 : La transformation de notre modèle de développement économique

Favoriser la transformation des entreprises vers un modèle responsable créateur de nouvelles valeurs, voilà la priorité de Montpellier Méditerranée Métropole au travers de ce Schéma de Développement Économique.

Ainsi, la Métropole accompagnera l'évolution des usages et des pratiques du commerce et de l'artisanat de proximité, encouragera l'engagement sociétal des entreprises et des modèles vertueux et stimulera le développement d'une économie circulaire axée sur le « Zéro déchet, Zéro plastique ».

Axe 4 : Le rééquilibrage territorial

En matière de rééquilibrage territorial, Montpellier Méditerranée Métropole vise un développement économique équilibré prenant en compte d'une part la pénurie de foncier et, d'autre part, la mutation des usages (télétravail, modalité Flex...) et favorisant l'implantation dans les Quartiers Politiques de la Ville pour réduire les inégalités territoriales et agir en faveur de la création d'emploi.

La Métropole de Montpellier valide la création de "Toulouse Congrès", une filiale de Montpellier Events destinée à exploiter le Centre de Congrès Pierre Baudis et les Espaces Vanel à Toulouse

Affaire 9 rapportée par Cyril MEUNIER,

▶ Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole,
Délégué au Tourisme, à l'Attractivité et aux Congrès

À la suite d'un appel d'offres, Toulouse Métropole a décidé de confier à la société Montpellier Events, pour une durée de 12 ans, à compter du 1er juillet 2023, la gestion du Centre de Congrès Pierre Baudis et des Espaces Vanel à Toulouse.

Après avoir remporté, fin 2019, le renouvellement de la Délégation de Service public pour la gestion et l'exploitation du Corum, Palais des Congrès et Opéra Berlioz et du Zénith Sud de la Métropole de Montpellier, dont elle avait déjà la charge - **Montpellier Events étend aujourd'hui, avec la gestion de ces deux nouveaux espaces, son savoir-faire sur la Région Occitanie et le bassin méditerranéen.**

Dans cette perspective, l'ambition de Montpellier Events est de créer une synergie des tourisms d'affaires montpelliérain et toulousain sur le plan national et international au profit des deux métropoles et de l'ensemble du territoire régional. La localisation en centre-ville du Centre Pierre Baudis et des Espaces Vanel, comme du Corum à Montpellier, s'inscrit ainsi dans l'axe d'une orientation « Cœur de Villes Congrès en Occitanie » et permettra de répondre aux attentes des usagers congressistes à la recherche d'une offre permettant de combiner affaires et tourisme de loisirs de proximité.

Pour exploiter ces deux nouveaux espaces, Montpellier Events doit créer "Toulouse Congrès", une société dédiée qui aura pour mission d'investir plus de 3 millions d'euros sur la durée de la DSP. Cette SASU – Société par Action Simplifiée Unipersonnelle – disposera d'un capital de 500 000€. Elle sera détenue à 100% par Montpellier Events et présidée par la Directrice générale de Montpellier Events, Sandra VERNIER.



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier

Président de Montpellier Méditerranée Métropole

*"Je salue la décision de Toulouse Métropole qui a choisi de confier à la société Montpellier Events, la concession de service public pour l'exploitation du Centre de Congrès Pierre Baudis et des Espaces Vanel à Toulouse.
Avec 'Toulouse Congrès', de nouveaux ponts vont se créer entre nos deux Métropoles d'Occitanie qui nous permettront de développer des synergies pour faire rayonner le tourisme d'affaires régional au niveau national et international"*

La Métropole de Montpellier noue une coopération décentralisée avec la vallée de l'Arghen au Maroc autour du tourisme pour valoriser les filières économiques traditionnelles

Affaire 34 rapportée par Michaël DELAFOSSE,

► Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Depuis 2016, la Métropole de Montpellier soutient des projets de solidarité internationale à travers le "fonds eau", dans le cadre des dispositions de la loi Oudin Santini de 2005 qui autorise la collectivité à consacrer jusqu'à 1% de son budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans le secteur.

Montpellier Méditerranée Métropole s'est donc engagée dans des actions durables ou ponctuelles pouvant prendre la forme de projets de coopération décentralisée portés directement par la collectivité, dans la mise en place d'appuis techniques/ matériels ou financiers ou encore dans des réseaux internationaux en co construction avec des partenaires étrangers avec, pour objectif, de répondre aux droits fondamentaux des populations et aux défis climatiques et environnementaux.

Déjà trois projets de coopération décentralisée engagés par la Métropole de Montpellier sont en cours de réalisation dont un projet Maroc avec la première intercommunalité marocaine : l'Établissement Intercommunal de la Vallée de l'Arghen.

Jusqu'à l'objectif, pour la vallée de l'Arghen, était d'améliorer la gestion de l'eau dans la vallée et de :

- réaliser des réseaux d'eau et d'assainissement,
- assurer la maintenance des réseaux d'eau de la vallée de l'Arghen,
- mettre en œuvre une gestion participative de l'eau,
- former les populations aux questions d'environnement et de partage de l'eau,
- assurer une gouvernance intercommunale en lien avec les élus de la Métropole de Montpellier.

Aujourd'hui, cette coopération décentralisée avec la vallée de l'Arghen se développe en parallèle sur le volet touristique et notamment sur le développement de filières artisanales « de terroir ».

Un projet d'appui à la valorisation des filières économiques traditionnelles portées par les coopératives de la Vallée de l'Arghen est donc mis en place aujourd'hui pour une durée de trois ans (jusqu'en 2025) autour de 5 actions phares :

- **Action 1 :** Mobiliser les compétences de la Métropole autour de la valorisation économique et touristique du patrimoine agricole et artisanal local
- **Action 2 :** Accompagner la coopérative féminine de la Commune d'Arazane pour structurer la filière de production de l'huile d'argan
- **Action 3 :** Accompagner la coopérative féminine de la Commune d'Adar pour structurer la filière de fabrication de tapis et de babouches traditionnels berbères
- **Action 4 :** Accompagner l'émergence d'une coopérative fonctionnelle autour de l'exploitation de l'amande dans les communes d'Arazañ'Eis et d'Adar
- **Action 5 :** Accompagner la mise en valeur des produits de poterie issus du village de potiers d'Adar

45 000

C'est le montant du projet apporté par la Métropole de Montpellier (soit 15 000€/an) sur une enveloppe totale de 130 510€.

Ce projet est lauréat de l'appel à projet du fond conjoint MAROC du Ministère des Affaires Étrangères, soutenu à hauteur de 23 000€.



3 - LA MOBILITÉ, LE FER DE LANCE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Dans le cadre de sa stratégie Mobilité 2025, la Métropole a décliné de nombreuses actions et solutions d'accompagnement visant à mieux partager l'espace urbain au profit notamment des transports en commun et des mobilités actives mais aussi à proposer à chacun une ville plus conviviale, moins polluée et plus apaisée.

Prolongation de 6 mois du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

► Affaire 4 rapportée par Julie FRÊCHE,
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,
Déléguée au Transports et aux mobilités actives

La Métropole a décliné plusieurs solutions d'accompagnement, en subventionnant les passages à l'acte d'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) neuf, d'occasion pour les particuliers, de vélo-cargo pour les entreprises, aide à la réparation pour les possesseurs de vélo mécanique.

Au vu du succès rencontré (8% des administrés, soit **35 000 personnes, ont déposé un dossier d'aide à l'achat VAE neuf**), ces différents dispositifs ont été plusieurs fois prolongés.

35 000

C'est le nombre de dossiers déposés depuis le lancement du dispositif d'aide à l'achat d'un VAE.

Le territoire multiplie les actions pour accroître l'usage du vélo au quotidien, enjeu prioritaire du mandat. Cette forte sollicitation du dispositif prouve que le vélo est un mode de plus en plus apprécié par les usagers. Aussi, afin d'accompagner et d'encourager cette transition, dans un contexte notamment de flambée des cours de l'énergie, **ces dispositifs vont être prolongés de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2023.**

© CH.Ruiz/Montpellier3M



Amélioration de l'accessibilité au parking Comédie et création d'une galerie cyclable

Affaire 5 rapportée par Julie FRÊCHE,

- ▶ Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,
Déléguée au Transport et aux mobilités actives

Dans le cadre de la réalisation de la ligne 5 du tramway et à la fermeture du tunnel de la Comédie au trafic de transit, la place Saint-Denis et l'avenue Georges-Clemenceau s'inscrivent dans la continuité du centre piétonnier et les accès aux parkings Comédie et Triangle depuis le boulevard Victor-Hugo sont facilités pour servir le dynamisme économique du cœur de Ville.

Le tunnel de la Comédie, initialement inclus dans le domaine public routier de la Métropole devient avec cette modification du plan de circulation partie intégrante du parking Comédie et une voie d'accès au parking du Triangle. Dans cette nouvelle configuration, le statut du tunnel va donc évoluer **avec la création de deux galeries d'accès au parking** qui auront le statut d'Établissement Recevant du Public de type parc souterrain (ERP-PS). Des adaptations sont nécessaires.

Il apparaît judicieux de saisir l'opportunité de ces travaux règlementaires et de la modernisation programmée du parking Comédie **pour améliorer les accès et usages tous modes à ce parking de centre-ville et permettre d'y accéder non seulement au sud mais aussi à l'est, par l'allée Henri II de Montmorency et l'avenue Frédéric Mistral.**

Il est proposé, concomitamment avec l'aménagement de la place de la Comédie, de sécuriser et compléter le réseau cyclable sur le secteur Comédie, en offrant des connexions avec le futur anneau vélo et les vélolignes montpelliéraines.

Le programme d'opération

- Réaliser un « **hub des mobilités** » à l'étage -1 du parc de stationnement de la Comédie afin d'étendre l'offre de stationnement et de services au profit des différents usages (vélos et vélos cargos, motos, véhicules en autopartage, ...);
- **Faciliter l'accès des deux-roues motorisés et non motorisés au « hub des mobilités » du niveau -1** en leur réservant l'entrée actuelle du parking de la Comédie depuis le boulevard Sarrail, pour améliorer l'accès du centre-ville à tous les modes de déplacements. Le projet de requalification de l'Esplanade Charles-de-Gaulle intégrera les modifications nécessaires pour permettre l'utilisation de la trémie par les vélos vers le hub des mobilités au -1 ;
- **Permettre l'accès des véhicules aux parcs de stationnement de la Comédie et du Triangle par le tunnel depuis le boulevard Victor Hugo** et l'évacuation en urgence de ce parc de stationnement par le tunnel également ;
- **Permettre la circulation occasionnelle des véhicules de secours** depuis le boulevard Victor-Hugo vers le Nord par la sortie rue du jeu de ballon et vers le secteur d'Antigone par la rue Michelet ;
- **Créer une galerie dédiée pour permettre aux cyclistes d'utiliser l'espace libéré du tunnel afin de traverser le secteur Comédie en toute sécurité et de façon efficace pour rejoindre le réseau cyclable** vers Castelnau-le-Lez par la véloligne 1 ou même vers l'anneau cyclable dans le secteur des quais du Verdanson/Léon-Vallois. Depuis la galerie cyclable, un accès direct au niveau -3 du parc de stationnement sera créé ;

- **Valoriser et magnifier cette galerie cyclable** de près de 400 mètres de long en proposant une création artistique sur la base d'une **intervention lumineuse et scénographique**. Cette expression artistique s'inscrit dans la candidature Montpellier Capitale Européenne de la Culture 2028 ;
- **Améliorer le confort et la sécurité des piétons** sur la place de la Comédie en proposant aux cyclistes une alternative par la galerie cyclable ;
- Dès janvier 2024, **permettre d'accéder au parking Comédie depuis l'entrée est du cœur de Métropole par la création d'une voie d'accès au parc de stationnement depuis l'avenue Frédéric-Mistral**. La connexion entre cette voie et le parc de stationnement se situera au niveau -2 du parc ;
- **Moderniser le parking de la Comédie** par la rénovation des peintures des sols, murs et plafonds et l'amélioration de l'éclairage.

L'objectif est la livraison de l'ensemble de ces aménagements à l'horizon 2025.

7,8 M€

est le coût estimé
de l'opération



Déploiement des boxes vélos

► Affaire 8 rapportée par Julie FRÊCHE,
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole,
Déléguée au Transport et aux mobilités actives

Dans le cadre de sa politique innovante et ambitieuse, la Métropole a engagé un plan de mobilités actives de 150 millions d'euros. 40€ par an et par habitant sont consacrés au vélo pour favoriser et développer sa pratique sur l'ensemble du territoire.

Un nouveau dispositif se met en place avec le déploiement de vélobox sécurisées. Ce dispositif est destiné aux usagers n'ayant pas de lieu sécurisé pour garer leur vélo. Pour y accéder, ils devront souscrire à un abonnement annuel TaM.

Les boxes seront utilisables par le grand public début 2023.

Plusieurs types de boxes vélos

- **Vélobox Cover** : 5 places mutualisées. Ces boxes sont pour un usage diurne près du lieu de travail. 30 modèles sont commandés.

Le tarif, valable pour un emplacement dans un box, est de 59€/an.

L'installation d'un box se fait à partir de 3 abonnements.

L'ouverture du parc se fait avec la carte TaM.

- **Vélobox Urban NT** : places individuelles (box de 4 places). Ces boxes sont pour un usage nocturne près du lieu d'habitation, par exemple dans le cas de logements collectifs qui ne peuvent pas physiquement implanter de local à vélo. 40 modèles sont commandés et 200 prévus pour 2023.

Le tarif, valable pour un box, est de 79€/an.

L'ouverture du parc se fait avec la carte TaM.

L'implantation des futures boxes Cover et Urban, suivront un process participatif via participer.montpellier.fr sur inscription.

- **Véloparc Cigogne** : 20 places mutualisées. Ces boxes sont pour un usage diurne sur les lieux de grands pôles générateurs de déplacement (gare, Comédie, hubs de transport/tram, ...). 10 modèles sont commandés.

Le tarif, donnant accès à tous les véloparcs, est de 29€/an.

Il peut être ajouté à un abonnement ou à un Pass Gratuité.

L'ouverture du parc se fait avec la carte TaM ou le MTicket.

- Enfin, pour rappel, l'ensemble des détenteurs d'une carte TaM, peuvent accéder gratuitement aux 19 véloparcs (Stations tramway Mosson, Euromédecine, Occitanie, Circé (Odysseum), Saint-Jean-de-Védas Centre, Sabines, Notre-Dame-de-Sablassou, Jacou, Juvignac, Lattes Centre, Pérols, Etang de l'Or, Pérols Centre, Garcia Lorca, Via Domitia et parkings TaM Gambetta, Comédie, Europa, Corum, Arceaux).

4 - MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA CULTURE

Subvention de 150 000 € à l'association Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture

► Affaire 10 rapportée par Eric PENSO,
Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué à la Culture

L'association Montpellier 2028 – Capitale Européenne de la Culture a vocation à constituer le support de la candidature du territoire élargi de Montpellier et des collectivités qui se sont unies autour de ce projet commun.

Un premier appel à projets a été lancé, en mai dernier par Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Sète et Sète Agglopol. Il a permis de retenir 50 projets, pour un montant global de 700 000€, dans l'ambition de la candidature de Montpellier 2028, proposant des actions artistiques, culturelles et patrimoniales pour tous les publics, dans une démarche de co-construction avec les habitantes et les habitants du territoire.

150 000 €

**de subvention de fonctionnement
versée pour l'association Montpellier
2028 – Capitale Européenne de la Culture**



L'association Montpellier 2028 – Capitale Européenne de la Culture va poursuivre son élan et enrichir la programmation en lançant un second appel à projets. Grâce à une modification de la convention, l'association pourra reverser tout ou partie de la subvention reçue, dans le cadre de son activité, via des appels à projets.

Gratuité du musée Fabre les 29 et 30 octobre 2022 en hommage à Pierre Soulages

► Affaire 11 rapportée par Eric PENSO,
Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué à la Culture

Afin de saluer la mémoire de Pierre SOULAGES, décédé le mercredi 26 octobre 2022, le musée Fabre a ouvert ses portes gratuitement au public le samedi 29 et dimanche 30 octobre. Plus de 4000 visiteurs sont venus voir les toiles de Pierre SOULAGES sur ces deux jours de gratuité.

Pour l'occasion, les œuvres de l'artiste ont été introduites par les mots et les tableaux de ses amis, artistes et écrivains. Un portrait de l'artiste, connu pour ses tableaux abstraits aux nuances infinies de noir, a été accroché sur la façade du musée et un registre de condoléances a été mis à disposition du public.

73 800 € de subventions pour les écoles de musique du territoire adhérentes au réseau de la Cité des Arts

► Affaire 18 rapportée par Eric PENSO,
Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué à la Culture

Dans le cadre du schéma de mutualisation, l'action engagée depuis quelques années en faveur des écoles de musique du territoire adhérentes au réseau de l'enseignement musical métropolitain et labellisées « écoles associées au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Montpellier Méditerranée Métropole – Cité des arts » va être poursuivie.

Aussi, plusieurs structures des communes membres bénéficieront d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2022.

L'aide financière, d'un montant total de 73 800 €, va être attribuée à :

- l'Ecole de Musique de Castries : 12 996 € + 1 674 € (dispositif passerelle) : 14 670 € ;
- l'Ecole de Musique de Juvignac : 14 308 € ;
- l'Ecole Intercommunale de Musique Internote : 4 900 € ;
- l'Ecole de Musique de Pérols : 13 342 € ;
- l'Ecole de Musique de Sussargues : 7 660 € ;
- l'Ecole de Musique de Saint Jean de Védas : 18 310 € + 610 € (dispositif passerelle) : 18 920 €.

En plus des engagements liés à l'appartenance au réseau de l'enseignement musical, les écoles doivent avoir : une offre pédagogique comportant les trois disciplines (formation musicale, instrument et pratiques collectives) ; une structuration en cycles et/ou départements ; une adoption d'un projet d'établissement ; une formation et professionnalisation des équipes enseignantes et enfin une participation possible des élèves aux examens de fin de cycles 1 et 2 de la Cité des arts.

Du 28 janvier au 4 février 2023, se tiendra, à la Cité des Arts et à l'Opéra Comédie, la semaine des écoles associées. Ce sera l'occasion pour les écoles du territoire de se mettre en scène en montrant leurs activités musicales respectives.

© Cité des Arts



5 - SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT, UN ENJEU POUR DEMAIN

L'ambition écologique pour Montpellier et sa Métropole relève notamment de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et au développement durable. L'Écolothèque joue ce rôle et accompagne les enfants, dès leur plus jeune âge et pour le reste de leur vie, à adopter des comportements vertueux pour protéger et restaurer notre planète.

Affaire 35 rapportée par François VASQUEZ,

13e Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole,

Délégué à la Collecte, au tri, à la valorisation des déchets et à la politique zéro déchet

Acteur de référence d'éducation à l'environnement sur le territoire de la Métropole de Montpellier, l'Écolothèque a besoin d'améliorer les aménagements dédiés aux animaux pour un mieux-être animal et les médiations pédagogiques, et ce afin d'être exemplaire et de transmettre au mieux ces valeurs de médiation aux différents publics. De plus, les changements climatiques sont très impactants pour l'activité de l'Écolothèque et le bien-être animal, faisant émerger de nouveaux besoins liés plus particulièrement à la canicule (ombrage, rafraîchissement, végétalisation).

L'Écolothèque, lauréate du prix Adrienne et Pierre SOMMER :

En 2022, l'Écolothèque a candidaté au prix de la Fondation Adrienne et Pierre SOMMER (organisation à but non lucratif qui soutient le développement de pratiques fondées sur les interactions positives entre l'humain et l'animal) et proposé le projet d'investissement visant à :

- **améliorer le confort thermique des animaux** (construction de deux abris pour les poules, oies et canards ; acquisition des deux bassins pour les oies, brumisateurs pour tous les animaux ; plantation d'arbres pour ombrage dans et autour des enclos) ;
- **faciliter la médiation et favoriser le bien-être des bœufs, équidés, moutons, chèvres et lapins** : meilleure rotation des pâtures via leur compartimentation, accès facilité aux animaux par des cheminements durables et sécurisés, construction d'agrès pour les chèvres, aménagement d'enclos mobiles extérieurs pour les lapins actuellement logés dans la grange ;
- mieux **prendre soin des équidés** au plus près des besoins, via l'acquisition de matériel de maréchal ferrant.

A la suite de cette candidature le 15 septembre 2022, l'Écolothèque a été désignée comme lauréate du prix le 31 octobre 2022. Le jury a retenu le principe d'un montant de 10 000 € pour le bien-être des animaux, la rénovation et création de nouvelles clôtures et le soin aux équidés.

6 - MONTPELLIER MÉDITERRANÉE

MÉTROPOLE CRÉE LA BRIGADE DE SÉCURITÉ DU LOGEMENT SOCIAL

► Affaire 1

Le Président de la Métropole s'est engagé à prendre des mesures fortes en matière de sécurité, en refusant toute impunité et en affirmant son soutien à l'immense majorité des locataires qui souhaitent vivre paisiblement. Une minorité de résidents détériore la qualité de vie et le vivre ensemble dans certaines résidences et génère une stigmatisation de certains quartiers par leurs incivilités, violences et trafics illicites.

A la demande du Président de la Métropole et sous l'impulsion de son Président Michel CALVO, l'Office Public de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole ACM HABITAT a préfiguré la création d'une structure dédiée à la sécurité des immeubles d'habitat social.

Dans l'objectif d'assurer un continuum de sécurité, d'autres bailleurs sociaux ont rejoint cette démarche et intégreront le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) qui permet une mise en commun des moyens. Ce groupement sera « actif » de 18h à 2h du matin et se verra assigner trois objectifs principaux :

- Assurer des missions de surveillance pour prévenir la délinquance, renforcer la sécurité des locataires et faire respecter le règlement intérieur ;
- Une action intensive pour réinvestir certaines parties communes des immeubles occupées par des activités illicites ;
- Répondre à des situations particulières en fonction des sollicitations des locataires.

Les membres fondateurs du GIE, bailleurs sociaux et nationaux qui représentent plus de 30 000 logements sur la Métropole, sont :

- **ACM HABITAT** dont le parc locatif comprend près de 22 300 logements sur la Métropole ;
- **FDI Habitat**, entreprise sociale pour l'habitat (ESH) dont le parc comprend 2 600 logements sur la Métropole ;
- **La Société Française des Habitations Economiques (SFHE)**, entreprise sociale pour l'habitat (ESH) qui dispose de 1 300 logements sociaux sur la Métropole ;
- **CDC Habitat**, société anonyme d'économie mixte qui dispose de plus de 2 000 logements sociaux sur la Métropole ;

Par ailleurs, ERILIA, entreprise sociale pour l'habitat (ESH) qui dispose de 2 100 logements sociaux sur la Métropole a marqué un intérêt pour le projet et étudie l'opportunité de rejoindre le GSRI-3M

Le GIE aura pour dénomination sociale : Groupement Sûreté Résidentiel Interbailleur de Montpellier Méditerranée Métropole (GSRI-3M).

Le GSRI-3M sera à terme composé de 40 agents avec à minima 16 agents mobilisés tous les jours de 18h à 2h du matin dans les résidences. Ces agents seront en contact constant avec la police nationale et la police municipale.

En sa qualité de collectivité de rattachement de l'OPH ACM HABITAT, il appartient à Montpellier Méditerranée Métropole d'autoriser son Office à constituer avec les membres susmentionnés un GIE régi par un projet de contrat constitutif et un règlement intérieur.

CONTACTS PRESSE

Pauline CELLIER
Chargée des relations presse
développement économique
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 46 - 06 28 10 47 93
p.cellier@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Sophie PEROUX - LEPAGE
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 69 78 - 06 99 60 09 18
s.lepage@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Malika FARHI
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 47 - 06 21 73 19 77
m.farhi@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Emma VEGA
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 34 72 09 - 06 03 87 51 77
e.vega@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Nicolas PEREZ
Chef du service presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 06 34 62 08 87
e.vega@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

 @PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr



Montpellier
Méditerranée
Métropole